



ENTRE LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALEX**

**L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TROIS MARS, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire.**

**Membres élus : 15 – Membres en fonction : 13**

**Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 février 2025**

**Les membres présents (12) :** Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Denis JEANDIN, Emmanuelle ROSSI, Stéphane BOLLARD, Gratienne BASTARD-ROSSET, Christopher BISSHOP-BOUCARDEY, André BOCHET-CADET, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS, Guillaume PERISSE, Séverine SAOS;

**Procuratlon (1) :** Carole DUPRÉ à Gratienne BASTARD-ROSSET ;

**Monsieur Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY a été élu secrétaire de séance.**

**N°2025/011-03/03**

**Objet : Renouvellement de la Convention Conseil en Energie avec le SYANE**

Rapporteur Claude CHARBONNIER

Claude CHARBONNIER informe l'assemblée que la convention de 4 ans entre le SYANE et la Commune validée par délibération N°2021/007-18/01 en date du 18 janvier 2021 pour la mission de conseil en énergie, est arrivée à son terme ce 31/01/2025.

Ce service mutualisé au niveau du SYANE permet à chaque commune adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un technicien énergie, compétent à un coût maîtrisé. Le technicien énergie, aide les communes adhérentes à entreprendre des actions concrètes d'économies d'énergie, de limitation des émissions de gaz à effet de serre, de promotion et d'augmentation de la production d'énergies renouvelables.

Dans le cadre de ce service, le SYANE s'appuie sur les réseaux nationaux développés par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la FNCCR. Ces collaborations permettent au SYANE et par conséquent aux communes adhérentes de bénéficier d'un soutien technique (échanges d'expérience, outils, veille, formations ...).

Ainsi Madame le Maire propose de renouveler cette convention avec le SYANE pour une durée de 4 ans. Le coût annuel du service de conseil en énergie est fixé à 1.00 € / an / habitant (population DGF), auquel s'ajoute une part fixe de 200 € / an. La participation financière du SYANE est porté à 50 % pour ce service. La population DGF retenue pour le calcul de la cotisation est de 1235 habitants pour toute la durée de la convention.

*Entendu l'exposé de Claude CHARBONNIER  
Sur proposition de Madame le Maire,*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DECIDE** de reconduire pour 4 années à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 la convention conseil en énergie avec le SYANE. La présente convention pourra être dénoncée chaque année ;
- **DIT que le** coût annuel du service de conseil en énergie est fixé à 1.00 € / an / habitant (population DGF), auquel s'ajoute une part fixe de 200 € / an. La participation financière du SYANE est porté à 50 % pour ce service. La population DGF retenue pour le calcul de la cotisation est de 1235 habitants pour toute la durée de la convention ;

DEL2025/011-03/03 (suite)  
Convention Energie SYANE

- **DIT** que le coût du service de conseil en énergie ainsi que le taux de participation du SYANE sont valables pour toute la durée de la convention ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier ;

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*  
**Le Maire,**  
**Catherine HAUETER**



*Le secrétaire de séance*  
**Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY**



LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION  
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 10/03/2025  
ET PUBLICATION LE 10/03/2025

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX  
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DEL2025011</b>
Objet :	<b>RENOUVELLEMENT CONVENTION CONSEIL ENERGIE</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-03 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.8 - Environnement
Identifiant unique :	074-217400035-20250303-DEL2025011-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 074-217400035-20250303-DEL2025011-DE-1-1_0.xml	text/xml	997 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : DEL2025.011 RENOUVELLEMENT CONVENTION ENERGIE SYANE.pdf Nom métier : 99_DE-074-217400035-20250303-DEL2025011-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	118.6 Ko
<b>Annexe (Rapport de présentation)</b> Nom original : DEL2025.011 ANNEXE CONVENTION ENERGIE SYANE.pdf Nom métier : 21_RP-074-217400035-20250303-DEL2025011-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	445 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 mars 2025 à 10h07min03s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 mars 2025 à 10h08min44s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 mars 2025 à 10h09min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 mars 2025 à 10h09min11s	Reçu par le MI le 2025-03-10

